

2022/12/01

COMMUNAUTE DE COMMUNES CREUSE SUD-OUEST
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 27 décembre 2022 - Délibération n° 2022/12/01

Objet : FINANCEMENT DE LA PLATEFORME TERRITORIALE POUR LA RENOVATION ENERGETIQUE RENOV 23.

L'an deux mille vingt-deux, le 27 décembre, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes Creuse Sud-Ouest s'est réuni en session ordinaire à l'espace culturel Claude Chabrol, commune de Sardent, sur la convocation en date du 22 décembre 2022, qui lui a été adressée par M. Le Président, conformément aux articles L 5211-2 et 2122-8 alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents : DESLOGES Georges – FAURE Josette – SARTY Denis – SIMON-CHAUTEMPS Franck – POUGET-CHAUVAT Marie-Hélène – MALIVERT Jacques – SUCHAUD Michelle – FINI Alain – BOSLE Alain – BENABDELMALEK Clément – VERGNAUD Didier – DUBREUIL Raymond – BERTELOOT Dominique – LANDREVIE Laurence – MOREAU Jean-Claude – SALADIN Christine – LAINE Joël – GRENOUILLET Jean-Yves – CALOMINE Alain – DEFEMME Catherine – LEHERICY Joseph – NOURRISEAU Pierre-Marie – GAUDY Sylvain – GAILLARD Thierry – DUGUET Pierre – PATAUD Annick – CAILLAUD Monique – LAPORTE Martine.

Etaient excusés : DUBOUIS Sandrine – RIGAUD Régis – GARGUEL Karine – LAGRAVE Annick – DESSEAUVE Nadine – CLOCHON Bruno – DUGAY Jean-Pierre – FERRAND Marc – MEYER Christian – PAROT Jean-Pierre – POITOU Delphine – DERIEUX Nicolas – AUGUSTYNIAC Jérôme.

Pouvoirs :

1. Mme DUBOUIS Sandrine donne pouvoir à M. DESLOGES Georges
2. M. RIGAUD Régis donne pouvoir à Mme POUGET-CHAUVAT Marie-Hélène
3. Mme GARGUEL Karine donne pouvoir à M. BENABDELMALEK Clément
4. Mme LAGRAVE Annick donne pouvoir à M. MALIVERT Jacques
5. M. DUGAY Jean-Pierre donne pouvoir à M. LAINE Joël
6. Mme POITOU Delphine donne pouvoir à Mme DEFEMME Catherine
7. M. DERIEUX Nicolas donne pouvoir à Mme BERTELOOT Dominique
8. M. AUGUSTYNIAC Jérôme donne pouvoir à M. GAILLARD Thierry

Suppléance : M. VERGNAUD Didier remplace M. CLOCHON Bruno – Mme LANDREVIE Laurence remplace M. FERRAND Marc.

Secrétaire de séance : M. LAINE Joël

Scrutin ordinaire

En exercice	Présents	Votants			
64	28	36			
Pour	Contre	Abstention(s)	Blanc(s)	Nul(s)	Refus de vote
36	0	0	0	0	0

Vu la délibération n°20211001 du conseil communautaire en date du 09/12/2021 de la Communauté de communes dans le portage et la gouvernance d'une Plateforme Régionale d'Énergie Écologique (PTRE) en partenariat avec le Syndicat Départemental Des Energie De La Creuse (SDEC) et les EPCI Creusois (RENOV23) ;

Le Président expose les éléments suivants :

RENOV 23 est le guichet unique départemental de la rénovation énergétique. Il est porté par le SDEC 23 qui a renouvelé sa candidature à l'appel à manifestation d'intérêt de la région Nouvelle-Aquitaine. Une convention de partenariat a été signée avec les 9 EPCI du département en collaboration avec les partenaires de la rénovation de l'habitat. Il est proposé de renouveler cette convention de partenariat et ses modalités de financement pour l'année 2023.

L'accompagnement est construit sur :

- Ⓢ De l'information de premier niveau (A1).
- Ⓢ Des conseils personnalisés (A2).
- Ⓢ Un accompagnement des ménages pour la réalisation de leurs travaux de rénovation globale (A4).

RENOV23 mobilise l'équivalent de 3,5 ETP autour des missions principales suivantes : accueil téléphonique, conseil et accompagnement, animation, communication, sensibilisation, permanences territoriales sur rendez-vous. Il oriente les publics vers les partenaires adaptés (Creuse Habitat, SOLIHA, CRCL, ...).

RENOV 23 en 2022 :

- 90% des objectifs attendus sur 2022 avaient été atteints en octobre 2022, lors du COPIL du 17 octobre :
 - o 2957 actes d'information sur un objectif de 3000.
 - o 1152 conseils personnalisés sur 1200.
 - o 25 projets de réalisation de travaux sur 35.
- 2 permanences organisées sur Creuse Sud-Ouest.

RENOV23 en 2023 :

- Le cadre de l'AMI 2023 reste le même, ainsi que les moyens humains existants.
- Les objectifs quantitatifs prévisionnels sont en hausse.
- Une quarantaine de permanences territoriales sont prévues sur l'année 2023 à l'échelle du département.
- Le coût annuel prévisionnel est de 182000 €, dont 77% financés par la Région Nouvelle Aquitaine et le programme SARE. Les 23% restants sont partagés entre le SDEC23 et les 9 EPCI, au prorata du nombre d'habitants, soit 4 348 € pour la Communauté de communes Creuse Sud-Ouest.

Le montant prévisionnel de participation de la Communauté de communes Creuse Sud-Ouest pour l'année 2023 est estimé à 4 348 €.

Après avoir entendu cet exposé et en avoir débattu, le Conseil communautaire :

- Approuve les termes de la convention de partenariat entre RENOV 23 et les EPCI de la Creuse,
- Autorise M. Le Président à renouveler le partenariat pour l'année 2023 en signant la convention,
- Autorise l'inscription des crédits nécessaires à l'opération au budget primitif 2023 du budget général,
- Autorise M. Le Président à signer tout document nécessaire à la bonne exécution de la présente décision.

Fait et délibéré les jour et mois et an susdits,
Au registre suivant les signatures.

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,
Sylvain GAUDY.

